

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 8 juillet 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 3 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Hélène LAGRANGE, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Michelle TARDIEU a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX.

Absents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Jean DELAUGERRE

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2025-34 : TELETRAVAIL – MODIFICATION DES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Vu la délibération n° 2022-73 du 16 décembre 2022 instaurant le télétravail dans la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2023, au rythme d'une journée de travail une semaine sur deux, non fractionnable, sans que cette journée se décale en cas d'absence ou d'empêchement (congé, arrêt-maladie, réunion etc).

Afin d'apporter de la souplesse dans l'organisation du travail, M. le Maire propose au conseil municipal d'instaurer la possibilité de fractionner la journée de télétravail en une demi-journée par semaine,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la possibilité d'effectuer le télétravail au rythme d'une journée une semaine sur deux ou d'une demi-journée par semaine, le rythme du télétravail étant choisi pour une année civile,

- **PRECISE** que la journée ou la demi-journée seront définies pour chaque agent en accord avec la responsable hiérarchique et en fonction des nécessités de service (accueil du public, réunions etc).

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 8 juillet 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 9 juillet 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN



Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

